

## PROPOSITION DE CORRIGENDUM DU REGLEMENT N°44

(Dispositifs de retenue pour enfants)

Transmis par l'expert de la France

Annexe 21

### NOTE

1. La mise en place est exécutée après l'installation du mannequin dans le dispositif.
2. Etant donné les effets de compression de la mousse du siège d'essai après l'installation du dispositif de retenue pour enfants, l'essai dynamique doit être exécuté au plus 10 minutes après l'installation. Pour permettre la remise en forme du siège d'essai, il doit être respecté un délai minimal de 20 minutes entre deux essais utilisant le même siège d'essai.
3. Les dynamomètres fixés directement à la sangle peuvent être déconnectés électriquement, mais ils doivent rester en place pendant l'essai dynamique. La masse d'un dynamomètre ne doit pas dépasser 250 g. Il est admis que le dynamomètre de la sangle abdominale soit remplacé par un dynamomètre fixé au point d'ancrage.
4. Dans le cas de systèmes de retenue équipés de dispositifs destinés à accroître la tension de la ceinture de sécurité pour adultes, la méthode d'essai consistera à : installer le système de retenue pour enfants conformément à la présente annexe puis actionner le tendeur comme indiqué dans les instructions du fabricant. Si le dispositif ne peut être actionné en raison d'une tension excessive, on considérera ce dispositif comme inacceptable.
- 5. Aucune force supplémentaire, autre que le minimum requis pour atteindre les forces correctes d'installation spécifiées aux paragraphes 1.1 et 1.2.2, ne doit être appliquée au dispositif de retenue pour enfants**

Annex 21

### NOTE:

1. Installation is conducted after fitting the manikin into the restraint.
2. Because the foam test cushion will compress after installation of the child restraint, the dynamic test must be conducted no more than 10 minutes after installation as possible. To allow the cushion to recover, the minimum period between two tests using the same cushion shall be 20 minutes.
3. Load cells fitted directly onto the belt webbing may be disconnected electrically, but must be left in place during the dynamic test. The mass of each cell is not to exceed 250 grams. Alternatively the lap belt webbing load cell may be replaced by a load cell fixed at the anchorage point.
4. In the case of restraints fitted with devices intended to increase the adult safety-belt tension, the test method shall be: Install the child restraint system as required in this annex and then apply the tensioner device as stated in the manufacturers instructions. If the device cannot be applied due to excess tension then it is deemed to be an unacceptable device.
- 5. No additional force shall be applied to the child restraint system other than the minimum required to achieve the correct installation forces as specified in clauses 1.1 and 1.2.2.**

JUSTIFICATION :

Lors du passage de la révision 02 à la révision 03, l'installation « telle que recommandée par le fabricant » avait été supprimée pour simuler particulièrement les conditions d'installation observées lors d'enquêtes sur l'usage réel. La tension dans la ceinture de sécurité pour adulte avait été aussi spécifiée à partir des résultats de mesures des tensions réelles. Les recommandations du fabricant définissent l'installation optimale, mais la révision de l'essai dynamique a été réalisée pour réaliser l'essai en condition réelle d'utilisation. Les dispositifs spécifiques pour accroître la tension ne sont pas affectés par cette révision car ils sont couverts par la note 4 de l'annexe 21.